



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE L'AUDE

11 juillet 2023

*Partage
d'actu*



Conseil d'administration du 06 juillet 2023

Le dispositif de déontologie aux élus se précise

Depuis le 1^{er} juin, chaque collectivité et établissement public a l'obligation de désigner un référent déontologue pour ses élus. Pour vous accompagner dans cette obligation, plusieurs dispositifs vous sont proposés :

- Si vous êtes une commune ou une intercommunalité audoise, **l'Association des Maires de l'Aude et le CDG 11** ont signé une convention qui prévoit les modalités de désignation et de saisine de ce référent.
- Si vous êtes un autre établissement public ou une autre collectivité audoise, vous pouvez signer une **convention directement avec le CDG 11** pour désigner ce référent.

L'adoption d'un de ces dispositifs permettra à **vos élus de saisir directement un référent déontologue via le site du CDG 11**. Cette prestation est incluse dans la cotisation que vous versez au CDG 11.

Toutes les modalités pratiques et les documents types vous seront transmis prochainement.

En complément, l'Association des Maires de France proposera à ses adhérents (communes et intercommunalités) une liste nationale mutualisée de référents déontologues potentiels. Les modalités de désignation et de saisine vous seront transmises prochainement par l'AMA.

Le CDG 11 adopte l'ensemble de ses lignes directrices de gestion internes

Les lignes de gestion (LDG), instaurées par le législateur en 2019, sont les documents directeurs en matière de ressources humaines d'une structure. Le CDG 11 avait déjà adopté sa LDG relative à la « promotion et à la valorisation des parcours professionnels des agents ». Aujourd'hui, après l'adoption de son projet d'établissement et en tenant compte des recommandations de la CRC, le CDG **finalise l'adoption de ses LDG internes** consacrées à « son organisation et son management », « sa politique de l'emploi et sa GPEEC », « sa politique de formation » et « sa politique de santé au travail ». Une LDG générale fixe également la méthodologie globale appliquée...

Une étape supplémentaire franchie donc par le CDG **dans la formalisation de ses documents stratégiques**, et l'application **d'une méthodologie qui pourra servir d'exemple aux collectivités désireuses de s'engager dans la même démarche**.

Le rapport d'activité est en ligne...vous pouvez le consulter [ici](#)

Concours

Les visites médicales pour les demandes d'aménagement d'épreuves des candidats aux concours en situation de handicap seront désormais prises en charges par le CDG.



Le fonctionnement des instances et du CA

Suite à la démission de Monsieur Guillaume HERAS du Grand Narbonne de ses fonctions d' élu, Madame Fabienne MARTINAGE est désignée en remplacement de ce dernier dans l'ensemble de ses fonctions représentatives au CDG 11 (Commission consultative paritaire (CCP) et commission LDG Promotion interne).

Suite à la démission de Madame PERIE -Adjointe au maire Fleury d'Aude- du conseil municipal, Madame GILS Denise est désignée pour la remplacer en tant que membre titulaire de la CCP.

Le règlement intérieur du conseil d'administration a été modifié. Il définit le rôle du bureau et renforce son rôle stratégique aux côtés du Président.

Les ressources du CDG 11

Les membres du CA ont adopté plusieurs décisions : une décision modificative budgétaire, la mise à jour des montants du guide d'achats internes, le lancement d'un audit énergétique avec le SYADEN sur le siège du CDG.

Dans le domaine des ressources humaines internes, ont également été délibérés : le tableau des effectifs ainsi que l'allongement des délais de franchise du contrat d'assurance statutaire pour le CDG en interne afin de réduire l'impact de la hausse de cotisation proposée par l'assureur .

Assurances statutaires

Suite à une hausse de la sinistralité, l'assureur prévoit pour maintenir les garanties en 2024 une hausse de la cotisation du « petit marché » de 20%. Afin d'amortir l'impact de cette proposition, les membres du CA ont décidé de réduire les indemnités journalières à 90% pour que le taux n'augmente que de 10%. Une information va être adressée à toutes les structures concernées.

En parallèle, un point d'information sur le groupement de commande avec d'autres CDG d'Occitanie pour le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour le marché sur la protection sociale complémentaire a été dressé. Le cabinet a été retenu. Les réunions de travail débiteront cet été. Le calendrier pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025 (prévoyance) et au 1^{er} janvier 2026 (santé) est tenu !

Délai de déclaration des heures syndicales

Sur préconisation de la CRC, un règlement fixant les modalités des décharges d'activités de service (DAS) et des Autorisations d'absences (AA) a été adopté. Il fixe les délais pour les demandes de remboursement par les collectivités et établissements et vise le respect du principe d'annualité budgétaire. Cela permettra un meilleur suivi des heures réalisées annuellement et de facto, une meilleure information des organisations syndicales sur leurs droits restants. Un exemplaire de ce règlement sera adressé prochainement aux collectivités ou établissement concernés.

Le CDG 11 toujours présent sur le métier des secrétaires de mairie

La 3^{ème} édition d'un cycle de formation de secrétaires de mairie est lancée. Elle concerne exclusivement les demandeurs d'emploi. En partenariat avec le CNFPT, la Région Occitanie, Pôle emploi et le CDG 11, la première période d'immersion des candidats dans les collectivités aura lieu cet été. Un grand merci à toutes les collectivités qui ont répondu présentes pour accueillir ces futurs agents publics.